

Compte-rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 15/05/2020



Présents pour les représentants de proximité :

Alexis DUMOULIN (FO) Régis ENGRAND (FO) - Annabelle IGIER (CGT)

Présents pour la direction :

Matthieu MERCIER, Rédacteur en Chef, France 3 Reims

Romain GUEUGNON, Responsable Centre Technique, France 3 Reims

Thierry GALLOT, animateur Prévention Sécurité

Jean-Marc DUBOIS, Secrétaire Général Réseau France 3 – Directeur France 3 Grand Est

Fabien AMET, Adjoint au DRH de France 3 – DRH France 3 Grand Est

Catherine VINEAU-PATOUT, Responsable des Ressources Humaines France 3 Grand Est

1. Point sur les collaborateurs non-permanents

- **Quel est le fonctionnement de la planification du service infographie dans le cadre du PCA (Plan de Continuité d'Activité) et des journaux grande région ?**
- **Lors du CSE réseau du 23 avril, la direction a annoncé la mise en place d'une indemnisation FTV pour les non-permanents. Toutes les catégories de non-permanents sont-elles concernées (pigistes, CDDU, intermittents) ?**

Concernant le service infographie : la direction nous répond que le rédacteur en chef a informé les graphistes dans la semaine du 6 au 10 avril qu'ils n'auraient plus de contrats à partir du 17 avril. La direction explique que le rédacteur en chef a eu l'occasion d'échanger avec eux sur ce point.

La direction a fait le choix de privilégier les deux graphistes permanents de la région Grand Est (1 à Nancy et 1 à Strasbourg), pour la fabrication des journaux grande région.

Les élus FO ne se satisfont pas de cette réponse de la direction pour **plusieurs raisons** :

- Il n'y a pas eu d'informations données aux 4 graphistes qui, en temps normal, se partagent la quantité de travail pour l'antenne de Champagne-Ardenne. L'un d'entre eux a effectivement été contacté début avril par téléphone par le rédacteur en chef, à charge pour ce graphiste de faire le relais des informations reçues auprès de ses collègues.
Il ne s'agit donc pas d'un échange entre la direction et tous les graphistes.
- Il est légitime de privilégier les deux graphistes permanents du Grand Est pour des JT grande région, ceci n'est pas à remettre en cause. Ce qui dérange les élus FO, c'est que la direction dans sa réponse ne nous dit pas que **l'on a fonctionné sans graphiste pour la fabrication des JT grande région pendant deux semaines** (semaines 17 et 18).

Ce n'est qu'après que les élus FO aient signalé ce fait (*nous avons procédé au suivi des plannings de tout le Grand Est*) que la direction adapte son propos et avance l'argument qu'il n'était pas possible matériellement pour les graphistes de Nancy et de Strasbourg d'être en télétravail (*alors même que toutes les dispositions avaient été prises et anticipées pour les graphistes de Reims, qui étaient en mesure de faire du télétravail...*). Les restrictions du PCA ont amené la direction à demander aux techniciens vidéos de procéder à la fabrication des infographies pendant cette période.

Nous pouvons entendre cet argument, mais pourquoi nous a-t-il fallu mentionner le fait que nous avons fabriqué des JT grande région sans graphiste pour que la direction nous fasse cette réponse ?

Les élus FO font valoir que la période de confinement que nous traversons ne doit pas être le théâtre « *d'expérimentations sauvages* » conduisant à une réduction des effectifs et à une modification des profils métiers.

La direction se défend d'une telle intention, il appartiendra aux élus d'être vigilants sur ce point par la suite.

- Pour rappel ou pour info, la situation des graphistes en Champagne-Ardenne est très spécifique, voire endémique.

Il s'agit d'une collaboration qui remonte à 36 années pour la plus ancienne, et 15 années pour la plus récente.

En plus de réaliser les infographies, ils sont tous dessinateurs de presse.

Ils se partagent la quantité de travail selon les besoins de chacun. Cette organisation permet à la direction d'avoir un service infographie 365 jours par an (les graphistes de Reims assurent les besoins pour Nancy et Strasbourg certains week-ends et surtout l'été, pendant les congés des graphistes permanents).

Daniel Casanave et François Schmidt ont adressé un mail à la direction (le 11/05), dans lequel ils s'étonnaient de l'absence totale de communication et d'information à leur égard.

Ce mail est resté sans réponse jusqu'à la tenue de l'instance (le 15/05), ce que les élus FO considèrent comme une maladresse de la part de la direction.

Celle-ci s'offusque et reproche aux élus FO de donner des leçons de morale, ainsi que de minimiser l'ampleur de la tâche des services RH et de l'encadrement, ce dont nous nous défendons.

Notre intention était de dire qu'il aurait été poli et courtois, au vu d'une si longue collaboration, d'accuser réception de ce mail, ne fût-ce que de la part du rédacteur en chef.

La direction a accusé réception du mail des graphistes suite à nos échanges lors de l'instance de proximité.

Concernant l'indemnisation mise en place par FTV en lien avec AUDIENS pour les non-permanents : la direction nous répond qu'un mail a été envoyé le 12 mai par Olivier Godard (DRH de France 3) à l'ensemble des personnels concernés pour les informer du dispositif mis en œuvre.

Pour bénéficier de l'indemnisation, il fallait avoir des engagements de contrats pris de manière orale ou écrite, pour le début du mois d'avril jusqu'au 10 mai.

La direction ne nous a pas fourni de chiffres pour savoir combien de collaborateurs non-permanents sont concernés en Champagne-Ardenne.

Nos graphistes n'ont pas reçu ce mail, ils ne vont pas bénéficier du dispositif car leurs dates planifiées allaient jusqu'au 17 avril.

La direction évoque alors la négociation en cours au moment de la tenue de l'instance de proximité sur la mise en place d'un fonds d'indemnisation à destination des non-permanents par FTV, nous disant qu'il fallait attendre l'issue de la négociation pour savoir si les graphistes en bénéficieraient.

À ce jour (vendredi 22 mai), ce texte a été validé et signé par les organisations syndicales. Malheureusement, deux graphistes de Reims, Daniel Casanave et François Schmidt, ne remplissent pas les critères d'éligibilité pour en bénéficier.

En effet, la quantité de travail répartie entre les 4 graphistes telle qu'établie et acceptée par tous depuis 14 ans ne permet qu'à deux d'entre eux d'accéder au statut d'intermittent (Thierry Doudoux et Christophe D'Amiens D'Hébécourt se partagent 20 jours de travail, tandis que Daniel Casanave et François Schmidt se partagent les 10 jours restants).

Les élus FO se félicitent malgré tout que deux graphistes puissent être indemnisés, ce qui n'enlève rien à notre inquiétude pour la situation et l'avenir de Daniel Casanave et François Schmidt.

La direction compatit face au statut précaire des personnels non-permanents. Elle nous dit que l'entreprise fait beaucoup pour ces salariés, même si cela peut être difficile à entendre pour eux dans cette période compliquée.

La direction rappelle cependant que des règles ont été mises en place à FTV et qu'elle veille à les appliquer le plus sérieusement possible. Elle n'est toutefois pas opposée à une nouvelle analyse de la situation particulière des graphistes de Champagne-Ardenne, même si elle ne peut rien garantir à ce jour.

2. Point télétravail : une indemnité d'occupation du domicile sera-t-elle mise en place pour les salariés en télétravail conformément à la législation ?

La direction nous répond qu'il n'est pas prévu de mettre en place une telle indemnité.

Toutefois, les éventuels frais supplémentaires sont pris en charge par la direction (exemple : si un collaborateur doit acheter des cartouches d'encre, il sera remboursé sur présentation de la facture. Même principe pour les frais de téléphone ou d'abonnement internet. En revanche, les frais de consommation électrique ne sont pas pris en charge...).

La direction précise que l'on est dans un cas particulier, le télétravail est lié à un cas de force majeure dans la politique générale de l'entreprise, il n'est pas lié à un avenant.

Pour les élus FO, il apparaît indispensable de négocier un accord sur le sujet du télétravail, car celui-ci bouleverse nos habitudes quotidiennes.

Problèmes d'isolement social, articulation vie professionnelle/vie privée, et surtout, nous ne sommes pas tous égaux dans l'exercice du télétravail pour des raisons matérielles et familiales.

Des discussions entre la direction et les organisations syndicales vont s'ouvrir prochainement, vos élus FO ne manqueront pas de vous tenir informés.

3. Point travail sur site : une prime sera-t-elle versée aux salariés qui ont continué de travailler dans les locaux de l'entreprise durant l'épidémie, faute de pouvoir télétravailler ?

La direction nous répond que ce point doit être évoqué dans les instances centrales au niveau de la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire).

Pour les élus FO, il serait juste de prévoir une prime pour les salariés qui ont dû s'exposer à des risques afin d'assurer la mission légale d'OIV (Opérateur d'Importance Vitale) de FTV.

4. Point sur les tickets restaurants

Sur les bulletins de paie du mois d'avril, les salariés ont pu constater le retrait d'un montant inhabituel concernant les tickets restaurants.

La direction nous répond que ce prélèvement correspond à la **distribution cumulée des mois de janvier et février 2020.**

Les tickets restaurants prélevés sur la paie du mois de mars 2020 correspondent à ceux de décembre 2019.

Initialement, le prélèvement des tickets restaurants de janvier 2020 devait se faire en avril, ceux de février en mai. **Par conséquent, rien ne sera prélevé sur la paie de mai 2020.**

Les salariés ont également constaté que nous ne recevons plus de tickets restaurants pendant cette crise, nous percevons à la place une prime repas de 12€ (5,80€ imposables et 6,20€ non imposables).

La direction et les assistantes vous rappellent qu'elles sont à votre disposition pour répondre aux questions des collaborateurs.

Les élus font savoir à la direction qu'il aurait été opportun de prévenir les collaborateurs de ce double prélèvement, afin que ceux-ci ne s'affolent pas face aux montants débités.

5. Point éditorial :

- **Les modules « paroles de confinés », filmés sans journaliste ni OPV, interrogent les salariés et les élus. La fabrication de ces modules ne respecte pas l'accord collectif. S'agit-il d'une expérimentation ? Comment la direction justifie-t-elle la présence de ce produit dans nos JT ?**
- **Est-il prévu de planifier un OPS sur les tournages des « feuilleton hebdo » annoncés par le rédacteur en chef ?**

Le rédacteur en chef nous répond sur les modules « paroles de confinés » : la diffusion de ces modules s'arrête en fin de semaine 21, le vendredi 22 mai au soir.

La genèse de ces modules vient d'une volonté de présenter les mêmes personnes de manière régulière, les retrouver chaque semaine tout au long de la période de confinement.

C'est un rédacteur en chef adjoint de Lorraine qui était en charge du produit, fabriqué avec un monteur.

Le choix de demander aux gens de se filmer a été fait pour éviter de renvoyer une équipe filmer les mêmes personnes dans un même lieu, et aussi pour des questions de sécurité sanitaire.

Le rédacteur en chef reconnaît qu'il s'agit d'un tournage particulier en fonction des situations des protagonistes, avec un cadrage pas forcément habituel.

Il y trouve une dimension journalistique car on a choisi les personnes sur des critères de diversité sociologiques et économiques (ruraux, urbains, composition familiale, etc...).

Il y a eu un vrai travail en amont, il y a du montage, le produit dure entre 1 min 20 et 1 min 30 maximum. On garde la maîtrise du produit et Sophie Guillin (directrice de l'information du réseau France 3) a donné son aval, donc pour la direction il n'y a pas de problème éthique ou déontologique à donner la parole à des gens de cette façon-là.

Ce produit est diffusé en fin de JT, il n'a pas eu d'impact sur les marbres à notre disposition.

La direction nous affirme qu'il ne s'agit pas d'un test pour l'avenir, la qualité de la vidéo était parfois inégale mais des choses fortes et intéressantes ont été dites au travers de différents témoignages.

Un bilan sera fait et un véritable reportage avec une équipe est acté pour aller revoir les participants.

Les élus FO font valoir à la direction que malgré tout, ce dispositif de tournage ne rentre pas dans le cadre de l'accord collectif, et que deux tracts à ce sujet ont été diffusés dans deux autres régions (PACA et AURA). En Auvergne les modules ont été retirés du journal suite au tract publié.

La direction nous répond que dans ces deux régions, le problème se situait au niveau du contenu en tant que tel, car il pouvait s'apparenter à de la promotion d'entreprise, ce qui n'était pas le cas dans les modules du Grand Est.

Concernant les conditions de tournage, le directeur régional nous dit que les accords datent un peu, que les méthodes journalistiques et le matériel de tournage évoluent.

Selon lui, nous sommes les derniers au monde à avoir des équipes de tournage composées de deux personnes comme le stipule l'accord signé en 2000, bien qu'il pense qu'il est plus sécurisant d'être deux pour certains tournages (lors de manifestations par exemple).

Les élus FO font remarquer que ledit accord date de 2013 et non de l'an 2000... Quant à la composition des équipes de deux personnes au minimum il est très facile de démontrer que nous ne sommes pas « les derniers au monde » à fonctionner comme cela...

Les élus FO ne contestent pas l'évolution des pratiques et du matériel, mais tant que nous avons des accords en vigueur il convient de les respecter.

La direction conclut en disant que ces modules constituaient une forme nouvelle, qu'ils n'avaient pas la prétention d'être des reportages sans être « journalistiquement aberrants », et qu'ils étaient liés à ce moment de Covid-19.

Le chef de centre nous répond sur la planification des OPS : il n'est pas prévu de planifier des OPS en reportage pour le moment, même si la direction a parfaitement conscience que les OPS sont très disposés à sortir avec des équipes de tournage au plus vite.

Le feuilleton annoncé a plutôt le format d'un zoom et nécessite moins le recours à un OPS qu'un format plus long.

6. Point DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) : communication sur la dernière mise à jour (atelier équipe de reportage)

L'APS a fait une communication par mail à l'ensemble des salariés le 19/05. Vous y retrouverez l'ensemble des éléments dont il a été question au cours de l'instance de proximité (évolution des pratiques et modalités d'information des salariés).

L'APS et les élus partagent l'idée qu'il est intéressant et plus efficace d'aller directement au contact des salariés pour leur transmettre des informations. D'où l'idée d'installer un paperboard en salle de rédaction avec la possibilité de faire des annotations ou de coller des post-it si vous avez des suggestions.

Pour les « nouveaux entrants » (les personnes qui reviennent sur site), un rendez-vous est pris avec l'APS ou un cadre technique. Le but est de passer environ 45 minutes avec la personne pour lui expliquer les consignes et lui présenter les aménagements effectués dans la station. D'autres évolutions sont à mettre en place avant le 15 juin, il faut anticiper le retour des salariés sur site afin de pouvoir apporter des solutions aux problèmes pratiques qui ne manqueront pas de se présenter (exemple : les allées et venues dans le bureau du CSE pour la billetterie, avec un couloir étroit à l'entrée de celui-ci), avec des solutions typiquement locales à apporter.

Tout ceci sera discuté lors de la prochaine réunion DU (Document Unique) planifiée le mardi 26 mai 2020, elle concernera le groupe « fabrication régie et support ».

Vos élus FO se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.

La prochaine réunion se tiendra le mardi 16 juin 2020, faites-nous remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder.

Alexis Dumoulin et Régis Engrand